

Note de concertation : PLU de Les Ageux

De la révision allégée du PLU à la révision générale du PLU :

Le 3 mai 2019, la commune de Les Ageux a décidé, par délibération en conseil municipal de stopper la procédure de révision allégée pour lancer une procédure de révision générale du PLU. En effet, la commune souhaite mettre en place de nouveaux projets d'aménagement sur son territoire. Ces nouveaux projets entraînent une évolution du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et donc un changement de procédure.

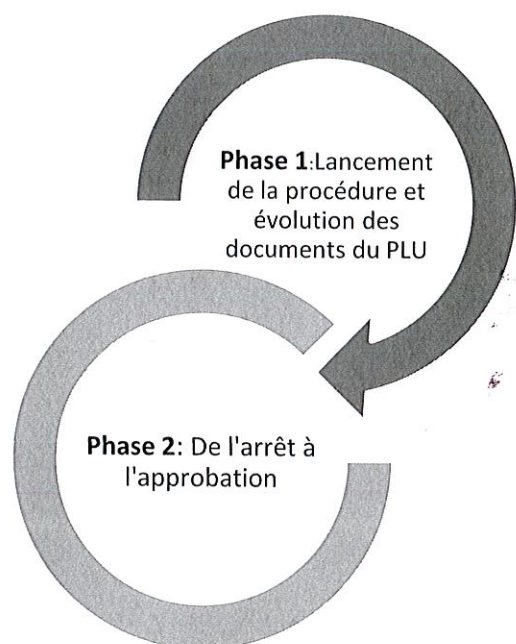
Qu'est-ce que la procédure de révision générale de PLU ?

Une révision initiale de PLU est une procédure visant à faire évoluer les documents d'urbanisme de la commune, pour attendre les objectifs suivants :

- Mise en conformité du PLU avec les lois Grenelle et ALUR,
- Mise à jour du PLU avec les documents supra-communaux (PPRI et SCoT actuellement en cours de révision)
- Modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU, ce qui implique une modification des objectifs de la commune à 10 ans sur le nombre de logements à créer et les objectifs de nouveaux habitants.
- Modification du règlement écrit et du règlement graphique pour le mettre en cohérence avec les orientations politiques souhaitées par la commune.

La révision du PLU des Ageux :

La révision du PLU permet de prendre en compte les nouveaux objectifs de la commune, notamment un projet sur l'ancien site Leclerc. Elle prend également en compte les modifications qui avaient été faites dans le cadre de la procédure de révision allégée. C'est pourquoi la révision générale du PLU permet d'actualiser les données socio-économiques de la commune et de réfléchir à l'avenir du territoire dans son ensemble. Dans le cadre de cette procédure réglementaire, vous serez régulièrement informés lors des différentes mesures externes de concertation et vous serez mis à contribution lors de l'enquête publique où vous pourrez donner votre avis sur le projet.



Mise à jour des données du rapport de présentation, du zonage.	3 mois
Ajustement du PADD et du règlement écrit.	
Mise en place de la concertation	
Consultation des Personnes Publiques Associées	5 mois
Enquête Publique	
Dossier d'Approbation	Mars 2020

Note de concertation : PLU de Les Ageux

De la révision allégée du PLU à la révision générale du PLU :

Le 3 mai 2019, la commune de Les Ageux a décidé, par délibération en conseil municipal de stopper la procédure de révision allégée pour lancer une procédure de révision générale du PLU. En effet, la commune souhaite mettre en place de nouveaux projets d'aménagement sur son territoire. Ces nouveaux projets entraînent une évolution du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et donc un changement de procédure.

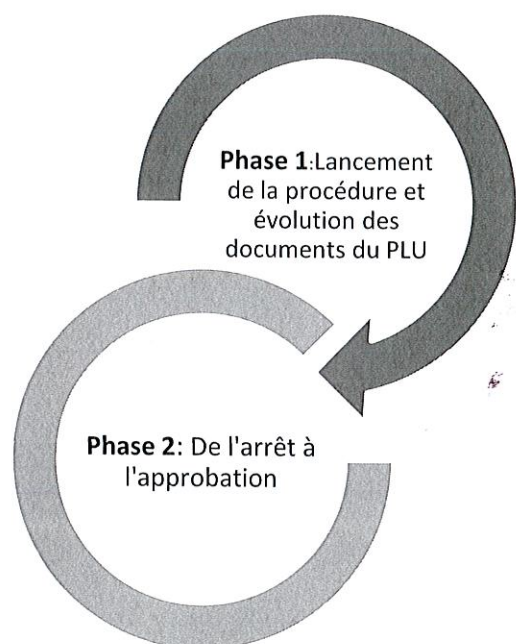
Qu'est-ce que la procédure de révision générale de PLU ?

Une révision initiale de PLU est une procédure visant à faire évoluer les documents d'urbanisme de la commune, pour atteindre les objectifs suivants :

- Mise en conformité du PLU avec les lois Grenelle et ALUR,
- Mise à jour du PLU avec les documents supra-communaux (PPRI et SCoT actuellement en cours de révision)
- Modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU, ce qui implique une modification des objectifs de la commune à 10 ans sur le nombre de logements à créer et les objectifs de nouveaux habitants.
- Modification du règlement écrit et du règlement graphique pour le mettre en cohérence avec les orientations politiques souhaitées par la commune.

La révision du PLU des Ageux :

La révision du PLU permet de prendre en compte les nouveaux objectifs de la commune, notamment un projet sur l'ancien site Leclerc. Elle prend également en compte les modifications qui avaient été faites dans le cadre de la procédure de révision allégée. C'est pourquoi la révision générale du PLU permet d'actualiser les données socio-économiques de la commune et de réfléchir à l'avenir du territoire dans son ensemble. Dans le cadre de cette procédure réglementaire, vous serez régulièrement informés lors des différentes mesures externes de concertation et vous serez mis à contribution lors de l'enquête publique où vous pourrez donner votre avis sur le projet.



Mise à jour des données du rapport de présentation, du zonage.	3 mois
Ajustement du PADD et du règlement écrit.	
Mise en place de la concertation	
Consultation des Personnes Publiques Associées	5 mois
Enquête Publique	
Dossier d'Approbation	Mars 2020